

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 29 novembre à 17 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 19 novembre, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : BIANCONI Charles-Henri, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, GIUDICELLI Paul, CESARI Mathieu, TOMASI Jean-Vincent, BERQUEZ Zélia, MANICCIA Christophe, VAUTRIN Gabriele, POLVERINI Jérôme
Présents : 10	Etaient représentés : SANTARELLI Félix, BARTOLI Jean-Christophe, CUCCHI Caroline, QUILICHINI Pierre, ANTONETTI Jean-Pierre
Votants : 15	Etaient absents : Secrétaire de séance : Florence BOILET Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Modification statutaire – Intégration de la compétence de la politique du logement et du cadre de vie par la Communauté de Communes du Sud-Corse

La volonté de la Communauté de Communes du Sud-Corse est de contribuer à favoriser une répartition diversifiée et équilibrée de l'offre de logements à l'échelle de son territoire, tout en œuvrant à l'amélioration des parcs existants.

Aussi pour mener à bien cette ambition, une modification statutaire afin d'intégrer la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » telle qu'énoncée à l'article L5214-16 du CGCT est nécessaire.

Par délibération du 29 septembre 2021, la Communauté de Communes du Sud-Corse a voté à l'unanimité la prise de compétence de la politique du logement et du cadre de vie.

En application de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délibération doit être notifiée à l'ensemble des communes membres de l'intercommunalité.



Les membres doivent délibérer dans les 3 mois suivant la notification de la délibération de la CCSC dans les conditions de majorité qualifiée prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique : d'approuver la délibération n°39-2021, du conseil communautaire du mercredi 29 septembre 2021, relative à la modification statutaire de la Communauté de Communes du Sud-Corse intégrant la compétence "politique du logement et du cadre de vie" telle que présentée en annexe.

Voix POUR :	8
Voix CONTRE :	3
ABSTENTION :	4
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 30/11/2021	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 29 novembre 2021, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30/11/2021 Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI 
--	--